

## Déclaration GT barèmes inter PsyEN du 24 janvier 2018

Ce groupe de travail barème inter est très particulier puisqu'il concerne notamment le mouvement de 2 promotions parallèles de stagiaires et un premier mouvement commun aux psychologues du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

Il n'est pas dans nos traditions de faire lecture d'une déclaration en ouverture d'un GT, cependant de nombreux points ont semé le trouble chez les stagiaires et nous souhaitons en faire le relai.

Dans un premier temps, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU remercient les services de DPE qui permettent aux élu-e-s de travailler dans de bonnes conditions, en fournissant les documents préparatoires et en restant disponibles pour répondre à nos interrogations. Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU remercient également les services du Ministère pour avoir entendu la revendication et pallier l'inégalité de traitement entre les 2 promotions en formation, les stagiaires DECOP étant reclassés à la titularisation, les stagiaires PsyEN à l'entrée en formation, et ceci intervenant dans les barèmes des collègues. Nous remercions les services du Rectorat d'avoir procédé au reclassement fictif des stagiaires DECOP permettant ainsi de résoudre cette inégalité.

Nous aurions cependant aimé recevoir des documents recensant les reclassements de chaque collègue pour pouvoir suivre au mieux leur situation.

Cette année nous recensons 61 demandes EDO et 10 demandes EDA de mutation à l'inter, ceci comprenant 54 stagiaires et 7 titulaires pour les EDO, 8 stagiaires et 2 titulaires pour les EDA. Comme chaque année, il n'est pas facile d'accompagner ces demandes à l'aveugle sans avoir idée de l'ouverture des postes par académie, et notamment avec ce premier mouvement des EDA. Avec les deux promotions en parallèle, ce sont 29 demandes EDO et 5 demandes EDA, uniquement pour le centre de formation de Lille, qui sont formulées en premier vœu pour notre académie. Nous espérons fortement que les ouvertures de postes seront élargies pour satisfaire un maximum de collègues dans le second degré mais nous nous inquiétons aussi du petit nombre de stagiaires EDA recrutés.

Ce GT n'est pas le lieu pour discuter des points suivants, néanmoins des inégalités ont subsisté entre les 2 promotions. Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises depuis l'an dernier l'impossibilité de réaliser les stages en CIO ou RASED hors académie de Lille pour les nouveaux stagiaires.

Par rapport aux bonifications familiales, les stagiaires DECOP avaient 1 an en amont pour se préparer à constituer leurs vœux et effectuer les démarches en conséquence. Pour les stagiaires PsyEN, ça n'a pas été le cas, aussi certain-e-s collègues perdent de grosses

bonifications n'ayant pu justifier administrativement leur conjoint-e dans les délais impartis dans les textes. En tant que syndicat, nous tentons au mieux d'informer les candidat-e-s ou lauréat-e-s au concours mais peut-être leur serait-il favorable d'obtenir une information officielle en amont de l'entrée en formation.

Enfin, nous profitons de ce moment pour demander des précisions quant aux frais et indemnités de déplacement des stagiaires PsyEN régis par la note de service en date du 23 novembre 2017, qui semblent être une nouvelle inégalité de traitement.